



## Fermeture restaurant et vente

Par **Emna90**, le **11/05/2022** à **22:52**

Bonjour je travaille dans un restaurant depuis 4 mois en CDD temps partiel (10h/semaine).

Le 3 mai j'ai eu une surprise le patron m'appelle et me dit que le restaurant fermera le soir meme et pendant 14 jours, je ne sais pas la cause.. Je n'ai pas été prévenu à l'avance.. bref est-ce que je vais avoir mon salaire ?

J'ai appris également qu'il souhaite vendre le restaurant (par un collegue) et qu'il est en train de chercher un acheteur..

Je suis surprise, perdue je ne sais pas quels sont mes droits..

Merci à vous

Par **miyako**, le **12/05/2022** à **09:01**

Bonjour,

Votre patron doit vous payer normalement, si il traine les pieds ,vous le mettez en demeure de le faire et menacez de saisir le conseil des prud'hommes en référé .Surtout gardez bien ses coordonnées personnelles ,pour le cas où il vendrait ou partirait en mettant la clef sous la porte.

Cordialement